

Questions orales

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Non, puisque, comme mon collègue ne l'ignore pas, la cause a été portée devant la Cour internationale. Les décisions unilatérales de ce genre ne peuvent porter à conséquence. Il s'agit d'une question de droit que les décisions des États-Unis ne sauraient influencer.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans. Je crois comprendre que la proclamation du président américain faisait suite à son refus de signer la Convention internationale sur le droit de la mer qui a été conclue en 1982 après plus de dix ans de consultations et de négociations ardues.

Étant donné que les États-Unis ont proclamé une zone économique exclusive, le département d'État ne sera plus tenu d'attribuer diverses espèces de poisson à des pays étrangers, ainsi que l'y obligeait auparavant la loi sur la conservation et la gestion des pêches. Le ministre prévoit-il de prendre certaines mesures pour protéger les intérêts de pêche du Canada dans la région du banc Georges?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si le gouvernement américain n'a pas signé la Convention sur le droit de la mer, c'est bien entendu en raison des dispositions concernant l'exploitation minière sous-marine. Telles étaient essentiellement ses réserves à propos de la convention que le Canada et la plupart des pays ont signée. En ce qui a trait au banc Georges, il fait l'objet d'un litige qui oppose le Canada et les États-Unis. Les deux parties ont accepté de renvoyer l'affaire à la Cour internationale et nous devons attendre la décision de ce tribunal.

* * *

● (1440)

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE—LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Après avoir annoncé qu'une aide serait offerte à l'industrie pétrochimique, il a signalé qu'un comité ou un groupe de travail allait être constitué. Le président de ce comité a-t-il été nommé, les membres ont-ils été choisis et quand est prévue sa première séance, d'après le ministre?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons déjà choisi les coprésidents, l'un représentant les entreprises et l'autre les syndicats, et nous avons dressé une liste de membres éventuels. Nous sommes en train

de les consulter pour voir s'ils sont prêts à faire partie de ce groupe de travail. Je crois que les coprésidents prévoient tenir leur première réunion au cours de la troisième semaine de juin.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LES PERTES ANNUELLES—LES INFORMATIONS DONNÉES AU PARLEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'insolvabilité manifeste de Canadair. Le premier ministre est le seul à avoir continuellement rendu compte au nom de cette société.

On nous a informés qu'entre 1976 et 1981, elle a fait des bénéfices d'environ 3 millions de dollars par an. Or, selon un rapport daté du 18 mai dernier, il semble qu'elle ait, en fait, perdu de l'argent pour chacune des années en question, et que ces pertes s'élèvent au total à quelque 700 millions de dollars. Le premier ministre peut-il nous dire, tout d'abord, quand il a été informé de cette erreur et, deuxièmement, quelles excuses il peut invoquer pour avoir induit la Chambre en erreur de façon aussi flagrante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, compte tenu de la décision que vous avez rendue plus tôt au sujet du Règlement, je me contenterai de dire au député que deux comités de la Chambre sont actuellement saisis de ces questions. Le ministre chargé du dossier doit témoigner devant eux aujourd'hui.

Avant d'en conclure qu'il y a eu déformation des faits ou tentative flagrante d'induire la Chambre en erreur, le député pourrait au moins avoir l'obligeance, vis-à-vis du comité, d'attendre que les intéressés aient témoigné, de poser des questions et de voir quelles conclusions en seront tirées. S'il estime à ce moment-là que des questions restent en suspens et que le gouvernement doit y répondre, nous le ferons avec plaisir.

L'AIDE FINANCIÈRE ENVISAGÉE POUR LA SOCIÉTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, compte tenu de cette réponse, je pourrais peut-être m'adresser maintenant au ministre des Finances au sujet d'une question dont la Chambre est actuellement saisie. Dans quelle mesure le ministre est-il disposé à sauver cette société, étant donné que 200 ou 300 millions de dollars ne suffiront pas? Peut-il mettre la Chambre au courant et nous dire combien il faudra injecter dans cette société pour lui permettre de survivre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, cette question est également à l'étude. J'ai eu des entretiens avec le ministre responsable de Canadair, de la CDIC, ainsi qu'avec le secrétaire du Conseil du Trésor. Nous examinons à fond ce dossier. Cet examen dure depuis plusieurs semaines et il doit se poursuivre.